



APPEL A CANDIDATURES AUX AGENTS DE LA ZONE DE SECOURS HESBAYE

CONSEILLER INTERNE EN PREVENTION (S.I.P.P.) DE NIVEAU 2

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 1° : Etre agent au sein de la zone de secours Hesbaye ;
- 2° : Etre détenteur du diplôme requis pour exercer en qualité de conseiller interne en prévention de niveau II et de la preuve du recyclage, s'il échet,
- 3° A défaut de détenir le diplôme repris au point 2°, le candidat s'engage à suivre la formation de conseiller interne en prévention de niveau II et à tout mettre en œuvre pour réussir les examens.

Prérequis :

Est admis à la formation complémentaire (module disciplinaire de base et module de spécialisation) du niveau II :

- Le candidat qui est porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) ou de cours secondaires supérieurs. Une copie de ce diplôme doit être communiquée.

Ou

- Le candidat qui a suivi le cours de base (niveau 3) et qui fait preuve d'une *expérience pratique utile* d'au moins cinq ans dans un service interne ou externe.

4° : Dès obtention du diplôme acquis suite à la formation dont question au point 3°, le candidat retenu s'engage à prêter en qualité de conseiller interne en prévention de niveau 2, au sein de la zone de secours, pendant un minimum de **5 ans**.

La candidature doit être motivée.

Le candidat retenu dans le cadre de ce recrutement devra être accepté unanimement par les membres du Comité de Concertation de Base ayant les compétences en matière de protection et prévention avant d'entamer la formation éventuelle ou d'exercer en qualité de conseiller interne S.I.P.P.

Le candidat retenu, s'il est membre opérationnel volontaire, aura la possibilité, à l'issue de la formation réussie, d'être professionnalisé, dans les conditions précisées par l'A.R. du 19 avril 2014.

Le conseiller interne en prévention niveau 2 aura à exercer les tâches suivantes :

Finalité

S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la sécurité, au bien-être des travailleurs et de toutes les autres mesures et activités de prévention. Assister les instances décisionnelles dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnels et de sécurité. Gérer l'organisation quotidienne de son service, assurer la qualité de la production du service et rendre compte des activités de celui-ci à son supérieur et/ou aux autorités.

Activités¹

- Constituer, traiter et assurer le suivi des dossiers ;
- Informer la hiérarchie sur le suivi des tâches ;
- Trier, classer et rechercher des documents usuels ;
- Réaliser les tâches administratives liées à la fonction (courriers, formulaires, documents, rapports, etc.)
- Assurer le secrétariat et participer aux réunions du comité de concertation concernant les matières de prévention et protection au travail ;
- Participer à l'analyse des risques (plan particulier et global de prévention, plan annuel d'action, négociation avec les instances décisionnelles, élaborations des fiches de sécurité, modélisation des procédures de sécurité, etc.) ;
- Rendre des avis et des recommandations en matière de prévention ;
- Participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de bien-être des travailleurs en matière de sécurité et de santé ;
- Participer à l'élaboration des procédures d'urgence interne ;
- Participer à la définition et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- *S'assurer du suivi et de l'application des plans de prévention, des règles de sécurité au sein des services, de la conformité des locaux et de l'ergonomie ;*
- *Participer à la communication et aux actions de formation à la sécurité ;*
- *Elaborer des rapports, bilans et statistiques relatifs à la sécurité et aux accidents du travail ;*
- *Planifier, organiser, coordonner et valider les activités des SIP ; piloter des projets stratégiques pour le SIPP, conseiller les agents de son service pour les dossiers traités ;*
- *Suivi d'un recyclage annuel afin de rester informé des modifications dans la réglementation sur le bien-être au travail et des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine.*

¹ La liste des activités n'est pas exhaustive.

Toute information utile sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (www.emploi.belgique.be).

Règlementation applicable :

- ✓ Loi du 04 aout 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail,
- ✓ Loi du 20 décembre 2002 portant sur la protection des conseillers en prévention,
- ✓ Circulaire du 7 juin 2002 relative au bien-être au travail dans les services publics.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra pouvoir assurer d'autres fonctions existantes au sein de la zone de secours en cas de changement de l'organisation de celle-ci.

Modalités de sollicitation :

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation (dûment signée) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximum précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de l'acte de nomination en cas de qualité de membre opérationnel volontaire s'il échet ;
- En cas de détention du diplôme de conseiller interne en prévention de niveau 2 , une copie du diplôme permettant d'exercer en qualité de conseiller interne en prévention de niveau 2 et de la preuve du recyclage, s'il échet,
- Copie du certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou des cours secondaires supérieurs (cfr les *conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures – 3°*)
- Tous autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e).

Toute candidature incomplète ou rentrée en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures est considérée comme irrecevable.

Les candidatures doivent être adressées :

- Soit par mail, uniquement à l'adresse suivante : grh@pompiershesbaye.be, pour le **31 juillet 2017 au plus tard**, minuit, l'heure de réception du mail faisant foi.
- Soit par courrier recommandé ou dépôt au service de la gestion des ressources humaines, contre accusé de réception, à l'adresse suivante :

Zone de secours Hesbaye, service de la gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 HANNUT **au plus tard**, pour le **31 juillet 2017**, minuit, cachet de la poste faisant foi.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service gestion des ressources humaines (Tél. : 019/600 262), auprès du Major Duvivier, Commandant de zone (Tél. : 019/605 422) ou auprès de Madame Distexhe, secrétaire de zone (Tél. : 019/605 423).

Publications :

L'appel à candidatures sera publié au moins 20 jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures :

- ❖ sur le site de la Zone de secours Hesbaye,
- ❖ affichés dans les deux postes de la zone et
- ❖ publié sur l'intranet de la zone de secours.